
Réunion du 4/09/2018 « suite à donner au bâtiment D à Mulhouse » qui a débuté autour de 10h sous la direction de Monsieur Duchène en présence de l'ensemble des organisations syndicales.

Concernant le bâtiment D

Monsieur Duchène a précisé l'absence de problèmes reconnus à ce jour concernant la structure du bâtiment (une réunion a été organisée avec Monsieur Kuntz ingénieur n'appartenant pas à la DGFIP).

Des analyses seront effectuées sur la structure ; fonction de l'état et des résultats des investigations plusieurs solutions sont envisageables.

Si la structure est saine la volonté de la Direction est de revenir à une situation normale. Tous les ourdis posant problème seront purgés, des filets de protection seront mis en place et un désamiantage sera effectué là où des risques subsistent...

La finalité est un retour des agents dans les locaux initiaux à savoir E vers D et Dollfus (PCR, BDV, PCE et BCR) vers E.

Si la structure est jugée trop dangereuse une réponse sera apportée sous peu dans l'attente des résultats des analyses en cours... Mais si la sécurité des agents et celle du public est susceptible d'être mise en danger, la CFTC demandera **le droit de retrait immédiat** pour une sécurité maximum des personnes impactées.

L'objectif final est la réhabilitation du bâtiment B de la cité administrative (ancien commissariat central de Mulhouse) pouvant accueillir de 180 à 220 postes de travail. Cette perspective permettrait de réunir tous les agents DGFIP des bâtiments C, D, E et Dollfus dans un bâtiment unique.

Concernant le bâtiment E

Les problèmes d'ascenseurs sont récurrents comme au bâtiment B.

Concernant le bâtiment de Dollfus

Le bâtiment est « malade » (il date de 1993) des devis sont demandés pour la rénovation des terrasses envisagée par la Direction. Il conviendrait également de remédier à l'ensemble des fuites et autres problèmes déjà signalés.

Le but est de revaloriser le bâtiment avec un déménagement qui devrait se faire (vers le bâtiment B) mais celui-ci n'interviendrait que dans 3-4 ans si la rénovation de la cité mulhousienne est acceptée. Ce point sera porté à notre connaissance cette année.

Les travaux seront effectués que les agents nouvellement déplacés réintègrent ou non le bâtiment E. Le responsable du site intervient pour souligner le non respect du cahier des charges par la société O'net. La Direction ne s'interdit pas de pénaliser financièrement cette société pour non respect du cahier des charges.

La réunion s'achève à 12h15

Le Secrétaire Départemental
Vincent Geiller